

En cours d'acquisition et divorce

Par maje, le 11/11/2012 à 19:28

Bonjour,

voilà je suis actuellement en instance de divorce (reprise de la proccédure en février après 2 ans de séparation de corps), hors je suis en cours d'acquisition avec mon ex, j'entends par là que nous avons acheté un bien avec un prét immobilier il y a 4 ans.

Durant cette période, nous avons du payer environ 17 000e (dont 8 800e environ d'apl). Séparé depuis presque 2 ans, la maison ne se vends pas et ne pouvons l'un comme l'autre assumer un prét et nos charges courantes (chacun à repris un logement en location). J'envisage donc de retourner habiter la maison et d'en reprendre le prét à ma seule charge (après accord de la banque préteuse).

A ce jour la maison est estimée 130 000 e j'ai à l'époque de l'achat verser 40 000e d'apport perso (signalé dans le contrat de vente).

Mon ex conjoint me demande de lui verser 45 000e si je retourne dans la maison (130 000 - 40 000= 90 000 divisé par 2), hors je trouve ça anormal dans la mesure où la maison appartient encore à la banque n'ayant pas remboursé cette somme!

Il me semble plus logique de lui "devoir" la moitié des sommes déjà versées (bien que ça ne soit que des intérets du prét!) moins les apl puisque elles incombent aux enfants. soit 4 100.

merci de votre aide.